



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## N°2024 - 13

### COÛT CONCOURS RÉDACTEUR TERRITORIAL 2023

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 28 mars à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 17

Quorum : **16**

Date de convocation : 21 mars 2024

#### Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie – Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert – Maire de Ladon
- Monsieur DEMAUMONT Franck – Maire de Chalette sur Loing
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé – Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur RIVIERE William – Maire de la Neuville sur Essonne
- Madame LEVY Véronique - Maire de Aulnay la Rivière
- Monsieur GABELLE Jean-Pierre - Conseiller Départemental

#### Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- |                              |   |                            |
|------------------------------|---|----------------------------|
| - Madame DURANT-GABORIT Anne | à | Madame GALZIN Florence     |
| - Madame MELZASSARD Corinne  | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur TURPIN Joël       | à | Madame MARTIN Valérie      |
| - Monsieur CHOUIN Stéphane   | à | Monsieur FEVRIER Albert    |
| - Monsieur LACROIX Bruno     | à | Monsieur NIEUVIARTS Hervé  |

#### Etaient absents et excusés :

Monsieur MESAS Jacques - Madame FLEURY Line

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

Monsieur Jean-Michel PELLE, Vice-Président, rappelle qu'en 2023 a organisé le concours de Rédacteur territorial.

Les épreuves se sont déroulées du 18 octobre 2023 au 19 janvier 2024. 1 059 candidats ont été admis à concourir et 214 ont été déclarés lauréats.

Le concours de Rédacteur territorial est un concours transféré du CNFPT qui fait l'objet d'une compensation financière versée par le CNFPT au Centre de Gestion coordonnateur. Il convient donc de fixer le coût total du concours et le coût par lauréat afin de solliciter le remboursement des sommes engagées auprès du Centre de Gestion de l'Indre-et-Loire.

Au terme des opérations, et l'ensemble des frais inhérents ayant été réglés, la présidente du Centre de Gestion propose de fixer le coût total du concours de Rédacteur territorial à **75.088,79€**, et le coût par lauréat à **350,88€**, comme retrace dans le tableau ci-dessous.

LOCATION DE SALLE	
LOCATION DE MOBILIER (tables, chaises, ...)	21.461,88 €
FRAIS DIVERS (sonorisation, ménage, ...)	470,40 €
FEDERATION FCAISE DE SECOURISME	400,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1234,48 €
FRAIS POSTAUX (uniquement l'affranchissement)	128,25 €
SUJETS	1.770,82 €
INDEMNITES BRUTES DES INTERVENANTS (surveillant, correcteur, examinateur, jury)	24.724,70 €
CHARGES PATRONALES SUR REMUNERATIONS DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	3.409,28 €
FRAIS DE DEPLACEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	2.062,28 €
FRAIS DE REPAS & D'HEBERGEMENT DES INTERVENANTS (concepteur, surveillant, correcteur, examinateur, jury)	1.942,70 €
FRAIS RELATIFS AU PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE CONCOURS (salaires + charges)	22.484,00 €
TOTAL DES FRAIS DIRECTS	80.088,79 €
TOTAL DES RECETTES	5.000,00 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>75.088,79 €</b>
<b>COUT PAR LAUREAT ([frais directs-recettes] / Nb de lauréats)</b>	<b>350,88 €</b>

Le Conseil d'Administration constate et approuve à l'unanimité ces coûts.

Pour extrait certifié conforme  
ORLÉANS, le 04 avril 2024

La Présidente



Florence GALZIN